

Gouvernement du Québec

## Décret 90-2015, 18 février 2015

CONCERNANT la nomination de madame Hélène Doddridge comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Hélène Doddridge, directrice de la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, bureau du sous-ministre adjoint au développement régional et au développement durable au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 137 785 \$ à compter du 19 février 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Hélène Doddridge comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62734

Gouvernement du Québec

## Décret 91-2015, 18 février 2015

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Renée Madore comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Renée Madore, directrice des orientations et politiques, ministère de la Justice, cadre juridique, soit nommée sous-ministre associée à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 173 802 \$ à compter du 19 février 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M<sup>e</sup> Renée Madore comme sous-ministre associée du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62735

Gouvernement du Québec

## Décret 92-2015, 18 février 2015

CONCERNANT l'engagement à contrat de M<sup>e</sup> Jean-François Routhier comme sous-ministre associé au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Jean-François Routhier, directeur des affaires juridiques, Autorité des marchés financiers, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé au ministère de la Justice pour un mandat de trois ans à compter du 23 février 2015, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

## Contrat d'engagement de M<sup>e</sup> Jean-François Routhier comme sous-ministre associé au ministère de la Justice

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat M<sup>e</sup> Jean-François Routhier, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre associé au ministère de la Justice, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

M<sup>e</sup> Routhier exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 23 février 2015 pour se terminer le 22 février 2018, sous réserve des dispositions de l'article 4.

### 3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

#### 3.1 Rémunération

À compter de la date de son engagement, M<sup>e</sup> Routhier reçoit un traitement annuel de 162 365 \$.